

Le bois comme objet de l'achat public durable

***Marc Steiner,
Juge au Tribunal administratif fédéral****

**L'intervenant exprime son avis personnel*

le 8 mars 2018

Vue d'ensemble

- **Pourquoi est-ce que la genèse de la nouvelle loi sur les forêts est-elle si intéressante?
La législation sur les marchés publics, une chance et une embûche lors de l'achat de bois et de produits en bois**
- **Les marchés publics comme exemple du changement de paradigme initié par le principe du développement durable (Art. 2, al. 2, de la Constitution fédérale du 18 avril 1999)**
- **Le projet du Conseil fédéral du 15 février 2017 pour une nouvelle loi fédérale sur les marchés publics**

Art. 34a et Art. 34b de la loi sur les forêts: Section “Promotion du bois”

Art. 34b

Constructions et installations de la Confédération:

¹ La Confédération encourage, dans la mesure où elle s'y prête, l'utilisation du bois produit selon les principes du développement durable lors de la planification, de la construction et de l'exploitation de ses propres bâtiments ou installations.

² Lors de l'acquisition de produits en bois, elle tient compte d'une gestion forestière durable et proche de la nature ainsi que du but de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La genèse de l'Art. 34b de la loi sur les forêts

NZZ du 16 septembre 2015:

Les représentants de l'industrie du bois ont également souhaité que la promotion soit explicitement axée sur le bois suisse. ... Malgré les avertissements du PLR, des vert'libéraux et de la conseillère fédérale Doris Leuthard au sujet des charges supplémentaires sur le budget fédéral et des conflits avec le droit commercial international (OMC), l'avis des partisans d'une promotion accrue du bois suisse a prévalu.

Art. 34a et Art. 34b de la loi sur les forêts: Section “Promotion du bois”

Avis de droit de l'Université de Zurich concernant l'utilisation de bois suisse pour des bâtiments financés avec de l'argent public (2015):

Le défi consiste à exploiter la nouvelle marge de manœuvre offerte par la prise en compte des critères de durabilité pour promouvoir des produits respectueux de l'environnement, en particulier le bois produit durablement, sans ouvrir la porte à des intérêts protectionnistes particuliers et mettre en péril les principes de l'interdiction de la discrimination (p. 5).

Quelles sont les marges de manœuvre?

- Critères d'aptitude (en particulier pour les projets exigeant des certificats de gestion environnementale et des références)
- Description adéquate du cahier des charges indiquant que les bâtiments en bois sont prévus ou en tout cas qu'ils sont possibles par des appels d'offres fonctionnels ou sous forme de variantes
- Spécifications techniques pour le bois et les produits en bois (jusqu'au cadres de fenêtres, meubles, papier; certificats de durabilité tel que FSC comme aide d'orientation)
- Bilan environnemental, en particulier en tant que composante de l'évaluation qualitative de l'offre (attention: Demander des courtes distances de transport soulève cependant la question de savoir s'il s'agit d'une exigence discriminatoire)

La vraie bonne nouvelle: La loi sur les forêts correspond à une tendance nationale et internationale

- Objectif du développement durable ancré la Constitution (Art. 2 Cst.)
- Accord de Paris sur le climat et objectifs du développement durable de l'ONU (UNSDGs)
- Il ressort de la version révisée de l'accord révisé 2012 sur marchés publics de l'OMC que le «Green Public Procurement» ne fait plus l'objet de débats; le Symposium sur les marchés publics durables de l'OMC du 22 février 2017 a donné des nouvelles impulsions et le développement continue.

Développement durable – Art. 2 Cst.

Titre 1 Dispositions générales

Art. 2 Cst. But

¹ [...]

² [La Confédération suisse] favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

³ [...]

⁴ Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

Dans l'article 2 al. 2 le concept de durabilité est utilisé dans un sens global, y compris les trois dimensions (Luzius Mader, Die Umwelt in neuer Verfassung?, dans: URP 2002, p. 105 ss., en particulier p. 110).

OMC et commerce mondial des marchés publics



MARCHÉS PUBLICS: SYMPOSIUM – GENÈVE 22 FÉVRIER 2017

Symposium sur les marchés publics durables

Programme de Travail du Comité des Marchés Publics sur les Marchés Publics Durables⁽¹⁾

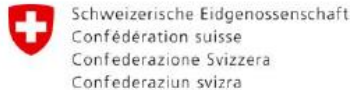
Centre William Rappard (Siège de L'OMC), Salle W

Genève, 22 février 2017

Le Canada et l'Europe font un pas supplémentaire en direction du développement durable.

Les USA ne peuvent pas défendre l'approche libérale classique n'ayant comme objets que l'ouverture du marché, la concurrence et l'argent; cela en raison du protectionnisme voulu par le président Trump.

OMC: la Suisse brille avec des recommandations pour le recyclage du béton



Concrete made from recycled granulates

KBOB **eco - bau** **IPB**

Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren
Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics

Nachhaltigkeit im öffentlichen Bau
Durabilité et constructions publiques

Interessengemeinschaft privater professioneller Bauherren
Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés

EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG
NACHHALTIGES BAUEN • CONSTRUCTION DURABLE • NACHHALTIGES BAUEN • CONSTRUCTION DURABLE • NACHHALTIGES BAUEN • CONSTRUCTION DURABLE

Beton aus recycelter Gesteinskörnung *Béton de granulats recyclés*

2007/2

Stand Februar 2012 / Etat de février 2012

RC-Beton C

Gesteinskörnung: Betongranulat aus aufbereitetem Betonabbruch
Kornform: Gebrochen
Qualität: Wie Primärbeton mit gebrochenem Gesteinskorn



Béton RC-C

Granulats: obtenu par traitement de béton de démolition
Forme des grains: concassé
Qualität: comme le béton ordinaire avec grains concassés

RC-Beton M

Gesteinskörnung: Mischgranulat aus aufbereitetem Mischabbruch
Kornform: Gebrochen
Qualität: Grösseres Schwinden und Kriechen, grössere Durchbiegungen als bei Primärbeton



Béton RC-M

Granulats: par traitement des matériaux de démolition non triés
Forme des grains: concassé
Qualität: retrait important et fluage, flèches plus importantes qu'avec le béton ordinaire

Les recommandations sur l'achat de bois seraient tout aussi adéquates comme exemple de bonnes pratiques

KBOB

Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren

Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics

eco.bau

Nachhaltigkeit im öffentlichen Bau

Durabilité et constructions publiques

IPB

Interessengemeinschaft privater professioneller Bauherren

Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés

BKB

Beschaffungskommission des Bundes

Commission des achats de la Confédération

EMPFEHLUNG RECOMMANDATION EMPFEHLUNG RECOMMANDATION EMPFEHLUNG
Nachhaltiges Bauen Construction durable Nachhaltiges Bauen Construction durable Nachhaltiges Bauen Construction durable Nachhaltiges

Nachhaltig produziertes Holz beschaffen
Achat de bois produit durablement

2012/1

Wussten Sie...

- ... dass in Schweizer Wäldern jährlich rund 8 Millionen m³ an nutzbarem Holz nachwachsen und im Durchschnitt nur knapp 5,7 Millionen m³ Holz auf den Markt gelangen?
- ... dass der Wald in der Schweiz nachhaltig bewirtschaftet wird?
- ... dass die Waldfläche weltweit stark abnimmt?
- ... dass dieser weltweite Prozess mit konsequenter Beschaffung von nachhaltig produziertem Holz teilweise aufgehalten werden kann?



Saviez-vous...

- ... que nos forêts produisent chaque année environ 8 millions de m³ de bois, dont en moyenne seuls 5,7 millions sont commercialisés?
- ... que les forêts suisses sont exploitées de manière durable?
- ... que la surface forestière se réduit considérablement à l'échelle mondiale?
- ... que l'acquisition systématique de bois provenant d'une production durable freinerait ce processus à l'échelle mondiale?

Le Parlement et le Conseil fédéral

Changement de paradigme

- La directive européenne 2014/24/EU fixe l'objectif d'un «strategic use of public procurement» (usage stratégique des marchés publics); la désignation juridique «vergabe-fremde Aspekte» (aspects étrangers à l'adjudication) pour les points en lien avec le développement durable est en retrait
- Selon l'Art. 2 du projet de nouvelle loi fédéral sur les marchés publics du 15 février 2107, le développement durable sera un objectif de la loi
- Selon l'Art. 29 du projet de loi, à l'avenir, les externalités (coûts externes) écologiques pourront être internalisés (pris en considération). [Remarque: Comme partie de l'évaluation de qualité, la possibilité de faire des bilans écologiques existe déjà aujourd'hui.]

Internalisation de coût externes CH

Explication concernant les critères d'adjudication selon l'Art. 29 du projet de loi (Feuille fédérale 2017 1788):

«Coûts du cycle de vie» est une expression générique recouvrant les coûts d'acquisition, d'exploitation, de démolition et d'élimination. Les coûts d'utilisation comprennent les coûts d'utilisation (par ex. consommation d'énergie et d'autres ressources) et les coûts de maintenance. [...] Les coûts externes engendrés par les atteintes à l'environnement liées à l'objet du marché pendant son cycle de vie peuvent être pris en considération, à condition qu'ils puissent être évalués à l'aide d'une méthode largement reconnue et approuvée par l'organe compétent.

Qu'est-ce qui est encore nécessaire?

Il n'y a pas que dans la «Weltwoche» que l'on peut lire parfois: Selon la loi sur les marchés publics, le prix le plus bas est décisif. Pourtant il s'agit bien du meilleur rapport qualité-prix (Art. 21 LMP).

Le pouvoir adjudicateur jouit ainsi d'une grande marge de manœuvre. La culture de l'achat public (Vergabekultur) peut être orientée sur une **concurrence axée sur la qualité.**

Le rôle des associations économiques I

- L'association Infra des entreprises actives dans la construction d'infrastructures a déjà déclaré en juin 2015 concernant la révision de la loi sur les marchés publics:

Les constructions ne sont pas des produits standardisés qui peuvent être uniquement évalué selon le prix.

[La concurrence basée sur la qualité est également une chance pour l'économie suisse d'exportation.]

«Geiz ist nicht geil!» (L'avarice n'est pas cool!)

Le rôle des associations économiques II

- En particulier la SIA, usic, constructionsuisse, cemsuisse, l'association du recyclage des matériaux de construction asr et swisstextiles revendiquent (en accord avec le projet de loi fédérale) activement («advocacy») la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les marchés publics, car cela aide ceux qui s'investissent pour la qualité, (entre autres écologique).
- En plus d'un important transfert de connaissances, cela demande également du courage politique, car on contredit les positions d'economiesuisse. Cependant, ce courage en vaut la peine, comme le montre l'histoire de la loi sur les forêts.

Merci pour votre attention!

Contact:

Marc Steiner

Tribunal administratif fédéral

Cour II

9023 St. Gall

Tél. 058 465 25 74

marc.steiner@bvger.admin.ch